

Juin 2020

L'annexe D de la norme NF EN 206/CN liste au paragraphe « D.2.1 **Ciment** » les ciments adaptés pour la **formulation** des bétons géotechniques.

Le ciment doit être conforme aux dispositions en vigueur sur le lieu d'utilisation du béton pour les classes d'exposition spécifiées et son aptitude à l'emploi dans les applications géotechniques doit être établie.

Le ciment doit répondre à l'un des types suivants définis dans la norme NF EN 197-1:

- ciment Portland CEM I ;
- ciment Portland au laitier CEM II/A-S et II/B-S ;
- ciment Portland à la fumée de silice CEM II/A-D ;
- ciment Portland à la pouzzolane CEM II/A-P et II/B-P ;
- ciment Portland aux cendres volantes CEM II/A-V et II/B-V ;
- ciment Portland au schiste calciné CEM II/A-T et II/B-T ;
- ciment Portland au calcaire CEM II/A-L ;
- ciment Portland composé CEM II/A-M (S-V) et CEM II/B-M (S-V) ;
- ciment Portland composé CEM II/A-M (S-LL, V-LL) et CEM II/B-M (S-LL, V-LL) ;
- ciment de haut-fourneau CEM III/A, III/B et III/C.

NA.D.2.1 Ciment

En France, les types de ciments cités en 5.1.2 et NA.5.1.2 mais qui ne sont pas cités ci-dessus peuvent être utilisés à l'exception du ciment prompt naturel conforme à la norme NF P 15-314 et du ciment d'aluminates de calcium conforme à la norme NF EN 14647, et ce si leurs performances, en particulier vis-à-vis du maintien de la **rhéologie**, ont été établies pour les conditions particulières d'utilisation.

Auteur

Patrick Guiraud , Benjamin Daubilly



**Retrouvez toutes nos publications
sur les ciments et bétons sur**
infociments.fr

Consultez les derniers projets publiés
Accédez à toutes nos archives
Abonnez-vous et gérez vos préférences
Soumettez votre projet

Article imprimé le 02/04/2025 © infociments.fr